

Fiche Action N°2 : Prévention du suicide - Vigilans

Porteur de l'action	Coordination Territoriale en Prévention du Suicide et Promotion de la Santé Mentale (CH Laborit/Mutualité Sociale Agricole)
Axes du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> 8. La prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique ainsi que l'organisation de la réponse à ces situations 3. Les situations de défaut de prise en charge, de prises en charge inadéquates ou insuffisantes 1. L'accès de la population au diagnostic et aux soins psychiatriques
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> Priority 4 : La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence Priority 1 : Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Agriculteurs, personnes âgées, personnes isolées, personnes sous-main de justice, personnes ayant des conduites addictives, policiers, professionnels sanitaires et sociaux, personnes ayant déjà fait une tentative de suicide.
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ● En France, 1 décès sur 50 est un suicide et la sous-estimation de décès par suicide est estimée aux alentours de 10 % en France Métropolitaine ● Nombre de suicides plus important aux extrémités du département et en milieu carcéral (DTSM page 19 et 22) ● Coordination territoriale régionale en prévention du Suicide rattachée au CH Laborit (périmètre interdépartemental : 16 – 17 - 79 - 86) ● Évaluation des Pratiques Professionnelles « Suicidants » au CH Laborit ● Actions de prévention diffractées entre les acteurs sociaux, sanitaires et associatifs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » Former aux outils d'évaluation du risque, de l'urgence et crise, et de la dangerosité suicidaire les services de premiers secours, les acteurs territoriaux (réseau sentinelle) sociaux et sanitaires et bénévoles de première ligne conformément au contenu des formations mis à jour par la DGS. <p>NB : Action portée par les acteurs de la Coordination Territoriale en Prévention du Suicide et Promotion de la Santé Mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> » Prévenir la contagion suicidaire et décliner les recommandations portées par la DGS quant au traitement de l'information sur le suicide. La Coordination Territoriale en Prévention du Suicide et Promotion de la Santé Mentale sera l'interlocuteur référent des médias pour cette problématique. » Coordonner et définir les programmes de formation en « prévention du suicide » entre les filières d'âge du CH Laborit » Développer le dispositif Vigilans dans le cadre de l'EPP Suicidants » Œuvrer au développement de conventionnements et/ou partenariats nouveaux avec les réseaux d'aide » Créer une cellule de ressources interprofessionnelles en prévention du risque suicidaire » Élaborer et développer des outils de mesure de l'impact des actions de prévention et promotion dans le cadre de programme de recherche

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux de première ligne ● Les acteurs de la prévention
Étapes	<p>Court terme fin 2019 : organisation du dispositif Vigilans² sur le département de la Vienne</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuite des actions de sensibilisation et formation des professionnels et bénévoles de première ligne ● Mise en place au CH Laborit d'une coordination interne aux filières d'âge <p>Moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mise en place du dispositif Vigilans sur la subdivision universitaire de Poitiers ● Fédérer les ressources de prévention départementale <p>Long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● formaliser sous forme d'un programme de recherche l'action engagée en 2016 pour mesurer l'impact des actions de formation en prévention du risque suicidaire sur les pratiques professionnelles
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● MACIF/MSA 86/ Harmonie Mutuelle ● DRAC ● CCAS Poitiers et Châtelleraut ● Rectorat de la Vienne ● CLS de la ville de Poitiers, du pays loudunais, du civraisien en Poitou, de la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut, communauté de communes Vienne et Gartempe ● Conseil Local de Santé Mentale de la ville de Poitiers ● Itinéraire Santé et plateforme territoriale d'appui de la Vienne ● Centre pénitentiaire de Vivonne ● ASSTV 86 ● Police/ Gendarmerie ● Municipalités ● Associations : ARGOS/ ARP/Cordages/SOS Amitiés
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Fonds privés et publics pour les actions de prévention (MACIF/MSA 79-86/ Harmonie Mutuelle/DRAC) ↗ Financement du dispositif par l'ARS au regard de l'état d'avancement du projet ↗ Financement des actions par l'ARS dépendant des appels à projet
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'actions de formation ■ Nombre d'inclusions dans le dispositif Vigilans ■ Origine géographique des personnes incluses ■ Pourcentage de récurrence ■ Nombre de partenariats nouveaux ■ Dépôt et enregistrement d'un programme de recherche

² Dispositif de veille des suicidants sur une période de six mois